



VILLE DE MAÎCHE  
25120

**Compte-rendu séance  
du Conseil Municipal  
du 28 septembre 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-huit du mois de septembre, les membres du Conseil Municipal de Maîche se sont réunis pour une séance ordinaire sur convocation qui leur a été adressée le vingt-deux septembre par Monsieur le Maire.

**Etaient présents**

Monsieur Régis Ligier, Maire.

Monsieur Constant Cuhe, Madame Véronique Salvi, Monsieur Jean-Michel Feuvrier, Madame Sandrine Lepeme, Monsieur Guillaume Nicod, Madame Véronique Tatu, Adjoint. Madame Chantal Ferraroli, Messieurs Alain Bertin, Jean-Pierre Barthoulot, Madame Sylviane Vuillemin, Monsieur Hervé Loichot, Mesdames Patricia Paratte, Dany Krasauskas, Karine Tirole, Monsieur Madani Zaoui, Madame Sonia Boichat, Monsieur Mathieu Salmon, Madame Céline Barthoulot, Messieurs Richard Tissot, Serge Louis, Pascal Godin, Denis Simonin, Mesdames Francine La Penna et Rachel Noroy Narbey, Conseillers municipaux.

**Etaient excusés**

Monsieur Gilles Thirion qui donne procuration à Monsieur Mathieu Salmon  
Madame Florie Thore qui donne procuration à Madame Dany Krasauskas

**Secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Monsieur Jean-Michel Feuvrier secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'inscrire la question complémentaire suivante à l'ordre du jour de la séance :

- Octobre Rose - Régie - Tarifs.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise cet ajout.

**ORDRE DU JOUR**

**AFFAIRES GÉNÉRALES**

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 31 août 2020
2. Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal
3. Commissions municipales - Modification
4. CLECT - Désignation des nouveaux membres
5. Préval Haut-Doubs - Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

## **FINANCES - MARCHES PUBLICS**

6. ENGIE - Rapport d'activité 2019
7. Admissions en non-valeur
8. TDF - Renouvellement bail site radioélectrique
9. Département du Doubs - Convention déneigement

## **RESSOURCES HUMAINES**

Sans objet

## **URBANISME - FONCIER**

10. Vente de terrain pour régularisation foncière

## **BATIMENTS - PATRIMOINE - INFRASTRUCTURES**

11. SYDED - Signature de convention - Installation d'une borne de chargement véhicule électrique
12. Disposition Certificat d'Economie d'Energie - Travaux de rénovation énergétique

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

Sans objet

## **ACTION SOCIALE**

13. Multi-Accueil - Modification règlement de fonctionnement

## **SPORTS - CULTURE - VIE ASSOCIATIVE**

Sans objet

## **AFFAIRES DIVERSES**

14. QC - Octobre Rose - Régie - Tarifs

## **AFFAIRES GENERALES**

### **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 31 AOUT 2020**

Le Conseil Municipal a été destinataire en son temps du compte-rendu de sa séance du 31 août 2020.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOPTE ce compte-rendu.

## 2. DECISIONS DU MAIRE

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la séance du 31 août 2020 dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par délibération n° 2020.24 du 27 mai 2020 :

2020.54 - Assurances - Encaissement remboursement Groupama Grand Est - Sinistre choc de véhicule / lampadaire rue des Boutons d'Or

2020.55 - Acceptation d'un don anonyme

2020.56 - Avenant n°1 - Programme de voirie 2019 - Autorisation signature d'un avenant

2020.57 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé 22 rue du Général de Gaulle

2020.58 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé 7 rue de Mérode

2020.59 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé 22 rue du Général de Gaulle

2020.60 - Autorisation signature convention mise à disposition salle de l'Union - Dance Fit

2020.61 - Autorisation signature convention mise à disposition salle de l'Union - Myriam Fleury

2020.62 - Autorisation signature convention mise à disposition salle de l'Union - Billy Carvalho

2020.63 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé Sous la Guenotte

2020.64 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé Sous la Guenotte, rue Saint Hippolyte et Chemin de la Rasse

2020.65 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé 3 rue de Dublin

2020.66 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé 8 rue de Vienne

2020.67 - Travaux de divers voirie 2020 - Autorisation de signature d'un marché avec l'entreprise COLAS

2020.68 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé 8 rue du Petit Granvelle

2020.69 - Droit de préemption urbain - Renonciation - Bien situé 9 rue de Berlin

En réponse aux questions posées, les explications suivantes sont données pour les décisions énoncées :

- 2020.56 - Avenant n°1 - Programme de voirie 2019 - Autorisation signature d'un avenant : Lors du chantier sur la Place des Déportés, il a été constaté la nécessité de procéder à des travaux complémentaires pour assurer une bonne structure des ouvrages. Le montant de l'avenant s'élève à 5 820 € HT.

Monsieur Serge Louis souhaite ajouter que les enrobés ne dureront pas 20 ans car le chantier a été réalisé dans des conditions difficiles dues à la période

d'intervention. Il ajoute qu'il n'y avait pas d'urgence impérieuse à réaliser ce chantier à ce moment-là.

Monsieur le Maire vérifiera avec les Services Techniques la bonne exécution de ce chantier si effectivement cela peut poser problème.

- 2020.55 - Acceptation d'un don anonyme. Le montant de ce don s'élève à 250 €.
- 2020.67 - Travaux de divers voirie 2020 - Autorisation de signature d'un marché avec l'entreprise Colas. Le montant du marché s'élève à 42 268.80 € HT. Il s'agit de procéder aux travaux d'entretiens classiques de voirie.

Monsieur le Maire ajoute en conclusion que dorénavant il sera communiqué dans la note de synthèse un détail pour chacune des décisions.

### **3. COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATION**

Lors de sa séance du 29 juin dernier, les commissions municipales et leur composition ont été créées par délibération n° 2020.26. Par courriel en date du 15 juillet dernier, Monsieur Gilles Thirion manifeste le souhait d'intégrer la Commission Jeunesse, Vie scolaire, familiale et sociale.

VU la délibération n° 2020.26 du 29 juin 2020,

VU le courriel du 15 juillet 2020 de Monsieur Gilles Thirion,

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur Gilles Thirion à rejoindre la commission Jeunesse, Vie scolaire, familiale et sociale.

### **4. CLECT - DESIGNATION DES NOUVEAUX MEMBRES**

Le Code des Impôts prévoit la mise en place d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre l'EPCI et ses communes membres. Cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal devant disposer d'au moins un représentant.

Par délibération du 19 janvier 2017, la CCPM a créé la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT).

La composition de cette CLECT est la suivante :

- Pour les communes de plus de 800 habitants : Deux représentants et deux suppléants élus au sein du conseil municipal
- Pour les communes de moins de 800 habitants : Un représentant et un suppléant élus au sein du conseil municipal.

À la suite du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, la désignation des nouveaux membres de la CLECT par les conseils municipaux doit être engagée dans chaque commune pour conduire la prochaine réunion de la CLECT par la CCPM.

Pour cela, et conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 19 janvier 2017, il convient de désigner deux représentants titulaires et deux représentants délégués.

Messieurs Ligier et Cuche se portent volontaires pour être titulaires.

Après appel à candidature pour les représentants suppléants, Monsieur le Maire enregistre celles de Messieurs Jean-Michel Feuvrier et Pascal Godin.

Ces candidatures sont mises aux voix et le scrutin à bulletin secret élit à l'unanimité :

- Messieurs Régis Ligier et Constant Cuche en qualité de titulaires
- Messieurs Jean-Michel Feuvrier et Pascal Godin en qualité de suppléants.

## **5. PREVAL HAUT-DOUBS - RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

Monsieur Constant Cuche, qui vient d'être élu 1<sup>er</sup> Vice-Président de PREVAL, présente une synthèse du rapport annuel 2019 de PREVAL Haut-Doubs en rappelant que cette structure assure depuis 1989 une mission de service public en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets des ménages sur un territoire qui s'étend de Mouthe jusqu'à Saint-Hippolyte. Il poursuit 3 missions principalement :

- Réduire les déchets
- Valoriser les déchets
- Fournir de l'énergie.

L'économie circulaire est placée au cœur des projets avec la volonté de visualiser / transformer les déchets en ressources. Pour cela, Préal travaille au quotidien avec ses 8 adhérents qui sont les Communautés de Communes, dont la CCPM et le syndicat de collecte.

Les chiffres clés de l'année 2019 sont :

- 221 communes
- 140 750 habitants
- 80 330 tonnes de déchets traités.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Serge Louis demande comment Préal voit l'évolution de la gestion et de la quantité des déchets.

Monsieur Constant Cuche répond que 96 % des déchets sont recyclés. Les quantités sont lissées dans le temps pour arriver à une moyenne mais globalement, il n'y a pas de grosses augmentations du volume des déchets. Par contre, on constate une baisse des

ordures ménagères. Les déchets sont broyés et brûlés et la vente de chaleur rapporte environ 2 000 000 € par an.

Madame Francine La Penna souhaite alors savoir si des études ont été menées pour avoir une chaufferie sur Maîche.

Monsieur Constant Cuhe lui confirme qu'effectivement des études ont été menées mais que l'investissement est très cher et pas rentable. De plus, le brûlage des ordures ménagères implique le respect d'importantes normes. Seuls trois sites produisent de la chaleur actuellement : Pontarlier, Besançon et en Haute-Saône. Montbéliard a cessé toute activité car la mise aux normes du site était trop chère. A noter que Pontarlier va engager une mise aux normes de son site.

Monsieur le Maire ajoute qu'au cours du mandat précédent, la CCPM a effectivement réalisé des études et qu'il faudrait un volume très important de déchets pour que cela soit rentable.

Ces explications données, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AFFIRME avoir pris connaissance de ce rapport,

APPROUVE le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

## **FINANCES - MARCHES PUBLICS**

### **6. ENGIE - RAPPORT D'ACTIVITE 2019**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que ENGIE était, en 2019, le concessionnaire, chargé du service public de la distribution de gaz propane dans la Ville de Maîche.

En 2020, le concessionnaire ENGIE a été remplacé par la société PRIMAGAZ. La distribution publique de gaz propane sur le territoire communal est régie par un contrat de concession daté du 14/08/2000, initialement pour une durée de 20 ans.

Cette concession a fait l'objet en 2020, d'une prolongation de deux années, avec un terme de la Délégation de Service Public (DSP) au 14/08/2022.

En 2019, 300 foyers sont clients de la concession de gaz, soit 9 clients de plus qu'en 2018. Sur l'ensemble de la clientèle, 87% sont des particuliers et 13% des professionnels.

Entre 2018 et 2019, on constate une augmentation d'environ 5% de l'énergie fournie par le concessionnaire sur le territoire communal.

Alors que Monsieur Serge Louis s'interroge sur les conséquences que cela aura sur les consommateurs, Monsieur le Maire précise que selon le délégataire il n'est plus question d'avoir à Maîche du gaz de ville car ce n'est pas rentable. Il déplore ce constat et assure les conseillers municipaux qu'il sera vigilant sur cette question. Il constate d'ailleurs le peu d'attractivité du gaz propane puisque l'augmentation des foyers raccordés est très faible.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOPTE le rapport d'activité 2019 du délégataire.

### **7. ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

**Le 19 février 2020**, Monsieur le Trésorier informe qu'il n'a pu procéder au recouvrement de plusieurs pièces, sur le budget communal, pour un montant total de 7.25 €.

Ces pièces sont les suivantes :

- Pièce R 64 - 14202 pour un montant de 0.25 €,
- Pièce R 26 - 5846 pour un montant de 7.00€.

Elles concernent des prestations de restauration scolaire de 2015 et de périscolaire de 2019 pour laquelle le Trésor Public a effectué toutes les démarches possibles.

**Le 27 mai 2020**, Monsieur le Trésorier informe qu'il n'a pu procéder au recouvrement de deux pièces, sur le budget communal, pour un montant global de 76.20€.

Ces pièces sont les suivantes :

- Titre 107 de 2018 pour un montant de 15.00 €,
- Titre 103 de 2018 pour un montant de 61.20€.

Elles concernent des prestations de restauration scolaire et de périscolaire datant de 2018 pour laquelle le Trésor Public a effectué toutes les démarches possibles.

Monsieur le Trésorier demande par conséquent une admission en non-des pièces relatives à ces deux procédures.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur ces demandes.

## **8. TDF - RENOUELEMENT BAIL SITE RADIOELECTRIQUE**

Monsieur Jean-Michel Feuvrier rappelle au Conseil Municipal que depuis 1997, la Commune met à disposition de TDF (Télédiffusion de France), un terrain et un bâtiment situé rue du Gymnase qui accueille une station radioélectrique nécessaire à la diffusion, la transmission et la réception par voie hertzienne des services de télécommunication. Ce terrain d'une superficie de 38 m<sup>2</sup>, comporte un bâtiment de 9 m<sup>2</sup> construit par la Commune ainsi qu'un pylône édifié par TDF d'une hauteur de 20m. Le bail étant arrivé à échéance, il convient de le renouveler.

Le présent bail sera consenti et accepté moyennant le versement d'un loyer annuel d'un montant de 4000€ net et sera révisé chaque année sur la base de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

Le présent bail sera renouvelé pour une durée de 20 ans et débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il pourra être renouvelé par tacite reconduction par périodes de 6 ans sauf dénonciation écrite.

Messieurs Serge Louis et Pascal Godin tiennent à souligner le montant plus que correct que la commune a négocié avec TDF.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le nouveau bail avec TDF.

## **9. DEPARTEMENT DU DOUBS - CONVENTION DENEIGEMENT**

Monsieur Jean-Michel Feuvrier rappelle au Conseil Municipal que les agents des Services Techniques de la Ville procèdent depuis des années au déneigement et au balayage des zones de desserte du collège Mont-Miroir, mais aucune convention n'existe actuellement.

Afin de fixer les modalités de déneigement et de balayage de cette zone, une convention tripartite entre le Département, le Collège Mont-Miroir et la Commune doit être signée.

Cette convention sera conclue pour une durée de trois ans et sera renouvelable par avenant. Elle sera conclue à titre onéreux au tarif horaire de 80€ TTC pour le déneigement et 104€ TTC pour le passage de la balayeuse.

Alors que le Conseil Municipal prend note de ces tarifs qui seront dorénavant appliqués, sachant qu'avant les interventions de la commune étaient gratuites, Monsieur Serge Louis nuance pour dire que dans tous les cas il s'agit d'une façon ou d'une autre des impôts des contribuables.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de déneigement et de balayage avec le Département et le Collège Mont-Miroir,

VALIDE les tarifs tels qu'énoncés, lesquels seront rappelés dans la convention.

## RESSOURCES HUMAINES

Sans objet

## URBANISME - FONCIER

### 10. VENTE DE TERRAIN POUR REGULARISATION FONCIERE

Monsieur Jean-Michel Feuvrier présente la demande Monsieur Jean-Michel Bulle et Madame Laurence Grillot qui sont propriétaires de l'immeuble situé 9 rue du Stade à Maîche. Depuis toujours ils utilisent le même accès à leur maison. Or ils ont constaté récemment qu'une partie de cet accès appartient à la Commune. Ils souhaiteraient par conséquent en devenir propriétaires.

Après un rendez-vous sur place pour constater la situation et échanges avec les demandeurs, il est envisagé de leur céder ce terrain communal au prix de 37.50 € le m<sup>2</sup>, soit le prix pratiqué actuellement à Maîche pour terrain d'aisances.

VU la demande de Monsieur Jean-Michel Bulle et Madame Laurence Grillot,

VU les modalités de mises en œuvre envisagées,

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

DONNE un accord de principe à cette cession de terrain d'aisances,

FIXE le prix de vente du terrain à 37.50 € le m<sup>2</sup> sachant que la TVA ne s'applique pas sur ce terrain situé hors lotissement,

PREND ACTE que les frais annexes (géomètre, notaire, etc...) sont à la charge des acquéreurs,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches permettant d'aboutir à la concrétisation de cette opération foncière (demande avis du Service France Domaines, élaboration du document d'arpentage suite à division, etc...),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de cette procédure de cession de terrain,

DECIDE que le Conseil Municipal autorisera définitivement cette vente lorsque tous les éléments permettant de finaliser cette opération foncière seront connus.

## BATIMENTS - PATRIMOINE - INFRASTRUCTURES

### 11. SYDED - SIGNATURE DE CONVENTION - INSTALLATION D'UNE BORNE DE CHARGE VEHICULE ELECTRIQUE

Les voitures électriques se démocratisant chaque jour davantage, il pourrait apparaître opportun de déployer une borne de recharge à Maîche. Pour l'installation de ce type d'infrastructure, les municipalités ont la possibilité de confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage au Syndicat d'Energies du Doubs.

Cette prestation, facturée forfaitairement 500€ par point de recharge installé, inclut l'aide à la définition du lieu d'implantation, du type de borne à poser, les échanges avec le prestataire de raccordement, l'aide à la passation et à l'exécution des marchés publics, l'aide à la demande de mise en service auprès du fournisseur d'énergie, l'accompagnement pour la réception des travaux, la mise à jour du plan des installations et le suivi de l'installation (Maintenance, rapport d'utilisation...).

Le SYDED lancera un nouveau marché dès octobre, qui inclut la grande Région, et proposera donc un tarif préférentiel pour l'installation de nouvelles bornes plus performantes et fonctionnelles que les modèles actuels.

Le montant du financement et des subventions pour ce type de travaux ne sont pas connus à ce jour. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité du SYDED.

Monsieur Pascal Godin souhaite communiquer les informations suivantes après les échanges qu'il a eus avec le président du SYDED : L'assistance à maîtrise d'ouvrage est intéressante car sinon il y aura moins d'aide financière, d'autant qu'une borne coûte entre 12 000 et 15 000 €. 47 bornes ont été installées sur le département et seulement 5 fonctionnent vraiment. Il est donc important de faire attention à l'endroit où elles seront installées.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Godin et lui assure que ce point a déjà été intégré à la réflexion en cours.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

DESIGNE Madame Sandrine Lepeme en qualité « Référent Electromobilité » qui deviendra l'interlocuteur privilégié pour l'exécution de la convention,

DESIGNE le responsable adjoint du service technique qui pourra assurer les transmissions rapides des informations requises pour la réalisation de la mission.

## **12. DISPOSITIF CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE - TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE**

Le dispositif des CEE, créé en 2006 repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie. Ceux-ci doivent ainsi promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels. Le 1er janvier 2018, le dispositif est entré dans sa 4ème période d'obligation pour une durée de 3 ans.

L'obligation imposée aux vendeurs d'énergie en quatrième période équivaut à 1600 TWhc\* d'actions classiques sur la période 2018-2020 dont 400 TWhc à réaliser au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique. Cela représente environ 2 milliards d'euros qui seront consacrés par les vendeurs d'énergie au soutien d'économies d'énergie chez les ménages aux revenus les plus faibles sur la période.

*\* 100 TWh cumac\*\* sont équivalents à la consommation énergétique résidentielle d'un million de Français pendant 15 ans.*

*\*\* Le terme "cumac" correspond à la contraction de "cumulés" et "actualisés". Par exemple, le montant de kWh cumac économisé suite à l'installation d'un appareil performant d'un point de vue énergétique correspond au cumul des économies d'énergie annuelles réalisées durant la durée de vie de ce produit. Les économies d'énergie réalisées au cours de chaque année suivant la première sont actualisées en divisant par 1,04 les économies de l'année précédente (taux d'actualisation de 4 %).*

ISOFRANCE, certifié RGE et Qualibat, est l'installateur désigné sur la région Bourgogne-Franche-Comté. Il accompagne les collectivités territoriales à valoriser ces opérations sur le plan financier, avec les Certificats d'Economies d'Energie et à prendre en charge les travaux.

Ainsi, ISOFRANCE dépêche des experts dans les différents bâtiments communaux et ERP de la région Bourgogne-Franche-Comté (Immeubles Communaux, Écoles, Bailleurs Sociaux, ERP, Résidences et Foyers Sociaux ...) dotés d'un système de chauffage collectif (gaz, fioul ou électricité) pour vérifier plusieurs points de contrôles afin de maximiser les économies d'énergies tout en minimisant les déperditions énergétiques conformément à la loi POPE.

Cette pré-visite gratuite d'un expert certifié est un préalable obligatoire pour la vérification de l'éligibilité technique et financière à la prise en charge Totale des travaux de rénovations énergétiques de types Calorifugeages de vos tuyaux ECS ainsi que l'isolations des Planchers bas : Sous-Sols/Caves/Vides-Sanitaires via le mécanisme des CEE.

Deux cas de figures sont alors possibles :

- Le Compte rendu de l'expert assure la bonne conformité des différents points du système tout est donc aux normes.

- Le Compte rendu de l'expert assure la nécessité/possibilité de remettre aux normes et isoler ou optimiser certains points du système (calorifugeage, flochage, isolation, éco-régulateur etc...), le but étant de faire réaliser à l'Établissement concerné 15 à 25 % d'économie d'énergie supplémentaire bien entendu répercutée sur leur facture.

Une fois la mise aux normes effectuée, celle-ci est inspectée, contrôlée et certifiée par un bureau de contrôle indépendant de type COFRAC : APAVE, SOCOTEC, VERITAS ou encore DEKRA, qui vous remettra une garantie décennale des travaux à l'issue de la certification de ces derniers.

Sur le plan communal, ce dispositif permet d'obtenir différents avantages :

- La conservation du Patrimoine
- L'optimisation des charges de structures où une économie de 10% à 25% sera constatée sur les factures énergétiques
- La réduction de l'impact environnemental des bâtiments communaux
- La longévité de vie des chaudières ainsi que la réduction des dépenses liées à son entretien.
- Tout cela pris en charge à 100% au travers des CEE. En effet, toutes les interventions sont totalement prises en charges (financièrement et administrativement) par l'Etat et les gros fournisseurs d'énergies (TOTAL, EDF, ENGIE ...) autrement appelés « pollueurs ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

MARQUE son intérêt pour cette démarche,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec l'installateur Agréé pour incitation des travaux de rénovation énergétiques (en cas de nécessité), l'objectif étant de faire bénéficier la Commune de Maîche de ce dispositif avant la fin de validité prévue en octobre 2020.

## AFFAIRES SCOLAIRES

Sans objet

## ACTION SOCIALE

### **13. MULTI-ACCUEIL - MODIFICATION RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT**

Madame Véronique Salvi informe le Conseil Municipal que le règlement de fonctionnement du service Multi-Accueil Les Frimousses en vigueur nécessite une mise à jour relative notamment à des dispositions pratiques afin d'établir une adéquation maximum entre les besoins des usagers et les exigences du service et à des précisions concernant la tarification et le protocole médical.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE la modification du règlement de fonctionnement,

PREND ACTE que cette nouvelle version annule et remplace la précédente version.

## SPORTS - CULTURE - VIE ASSOCIATIVE

Sans objet

### 14. QC - OCTOBRE ROSE - REGIE - TARIFS

Dans le cadre de l'opération « Octobre Rose » organisée par la Ligue contre le cancer pour inciter les femmes de 50 à 74 ans à participer au dépistage du cancer du sein, la Ville de Maîche aurait dû organiser sa traditionnelle « Crazy Pink Run », en partenariat avec les villes de Pontarlier et de Morteau. Au vu du contexte sanitaire actuel, les 3 villes ont décidé conjointement de ne pas maintenir cette course.

Toutefois, la municipalité souhaite maintenir son engagement au côté des associations partenaires et a donc fait le choix de vendre sur le marché des samedis matin d'octobre des accessoires à l'effigie d'Octobre Rose.

Ainsi seront vendus des éco-cups au prix de 1€ l'unité, des casquettes et des tours de cou au prix de 3€ l'unité, des T-Shirt et des Ponchos roses au prix de 5€ l'unité et des parapluies au prix de 10 €.

Les bénéfices de cette vente perçus par la Ville seront reversés à une ou plusieurs associations dévouées à la cause du cancer du sein.

Monsieur Guillaume Nicod informe le Conseil Municipal le programme des actions de ce mois d'octobre :

- La mairie sera éclairée en rose
- Les vitrines des commerçants accueilleront des accessoires roses
- Un ciel de parapluie sera installé rue Montalembert
- Un fil rouge installé sur l'esplanade de la mairie permettra à ceux qui le souhaite d'accrocher des soutiens-gorges
- Une conférence est organisée en partenariat avec la commune de Charquemont le 2 octobre à 20h30 à la salle des fêtes de Charquemont
- Un film documentaire sera projeté au cinéma de Maîche le 13 octobre à 20h
- Un stand de vente d'accessoire sera présent sur le marché hebdomadaire les 4 derniers samedis du mois.
- Un échauffement virtuel devrait également être proposé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

FIXE à 1€ le prix de vente des Eco-Cups,

FIXE à 3€ le prix de vente des casquettes et des tours de cou,

FIXE à 5€ le prix de vente des T-Shirt et des Ponchos,

FIXE à 10€ le prix de vente des parapluies.

## AFFAIRES DIVERSES

- ✚ **Conférence sur le Burn Out des Parents** le mardi 29 septembre à 20h à la salle des fêtes, animée par Mme Véronique Poisson.
  
- ✚ **Un point sur le nouveau groupe scolaire** : La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie dernièrement pour attribuer les 25 lots du marché de consultation.  
2 lots sont infructueux (tableaux, bardage bois extérieur). Une nouvelle consultation d'entreprise est lancée.  
2 lots (gros œuvre, menuiseries - bois extérieur) sont irrecevables car leur coût est nettement supérieur à l'estimation de l'architecte. Des négociations sont en cours avec les entreprises.  
21 lots correspondent aux estimations de l'architecte.  
Monsieur le Maire souhaite compléter son propos en disant que légalement, il n'est pas possible pour l'instant de communiquer les montants car la procédure est encore en cours. Il ajoute qu'une réunion spécifique sera organisée avec le Conseil Municipal pour présenter la genèse de ce dossier et son état d'avancement.  
Monsieur le Maire souhaite terminer son propos en rappelant que les travaux des commissions municipales et de la CAO sont confidentiels et qu'à ce titre les élus sont tenus de respecter cette confidentialité.
  
- ✚ **Foyer des Sports** : En réponse à Monsieur Pascal Godin qui s'interroge sur des travaux prévus dans ce bâtiment communal, Monsieur le Maire lui confirme qu'effectivement, il a rencontré le président de l'ESPM qui a sollicité l'autorisation d'agrémenter la salle, comme notamment en rappelant avec des panneaux sur les murs l'histoire du club. Il a donné son accord tout en rappelant que cette salle doit rester accessible à d'autres associations. Hormis ces agréments pris en charge par l'ESPM, il n'y a pas de travaux prévus au Foyer des Sports.
  
- ✚ **Nuisances sonores** : Les conseillers municipaux déplorent le non-respect des horaires qui régissent les travaux sonores des particuliers et demandent ce qui doit être fait lorsque le sentiment de ne pas être entendu par la gendarmerie est relayé par les habitants.

En réponse, Monsieur le Maire rappelle que ces règles sont rappelées régulièrement dans les communications municipales. Il rappelle que chacun doit être responsable et que le dialogue entre voisins est essentiel. Le maire ne peut pas s'immiscer dans tous les problèmes de voisinage. Il souhaite aussi dire que la gendarmerie couvre un périmètre d'intervention très large, que les gendarmes ne peuvent pas être partout et qu'ils font de leur mieux pour répondre aux sollicitations.

Monsieur Guillaume Nicod précise d'ailleurs que lorsque la gendarmerie ne peut pas se déplacer, elle contacte l'adjoint de permanence qui se déplace.

✚ **Peut-on avoir des poules à Maîche ?** Monsieur le Maire rappelle la réglementation du Plan Local d'Urbanisme actuellement en vigueur qui proscrit la construction de poulailler. Il reconnaît qu'avoir des poules doit être apprécié différemment selon les secteurs. En effet, détenir des poules en lotissement, peut générer des contraintes et des nuisances pour le voisinage.

✚ **Stockage de véhicules autour d'une propriété privée :** Le problème évoqué par les conseillers est sur le point de se résoudre après envoi de courriers de mise en demeure.

✚ **Prochaines séances du Conseil Municipal**

- Lundi 26 octobre
- Lundi 14 novembre pour les Orientations budgétaires
- Lundi 14 décembre pour la séance budgétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h22.

-----